



SOMMAIRE

	Page
Point 22 de l'ordre du jour: Réglementation, limitation et réduction équilibrée de toutes les forces armées et de tous les armements; conclusion d'une convention internationale (ou d'un traité international) concernant la réduction des armements et l'interdiction de l'arme atomique, de l'arme à l'hydrogène et des autres types d'engins de destruction massive: rapport de la Commission du désarmement (<i>suite</i>)	67

Président: M. Victor A. BELAUNDE (Pérou).

POINT 22 DE L'ORDRE DU JOUR

Réglementation, limitation et réduction équilibrée de toutes les forces armées et de tous les armements; conclusion d'une convention internationale (ou d'un traité international) concernant la réduction des armements et l'interdiction de l'arme atomique, de l'arme à l'hydrogène et des autres types d'engins de destruction massive: rapport de la Commission du désarmement (A/3366, A/3470, A/C.1/783, A/C.1/784, A/C.1/L.160, A/C.1/L.161, A/C.1/L.162) [suite]

1. M. PEARSON (Canada) constate que, du fait de la tension internationale, on est encore loin d'un accord sur les mesures essentielles d'un vrai programme de désarmement. Or, la puissance destructrice des armes nucléaires rend plus impérieuse la réalisation de nouveaux progrès. Les débats de ces dernières années ont permis des contacts entre grandes puissances, et alerté l'opinion publique. Par malheur, à un accord partiel a souvent succédé la réapparition du même problème sous une forme nouvelle. C'est ainsi que M. Moch, le représentant de la France, qui a tant fait dans ce domaine, a prédit à maintes reprises que le moment approchait où deviendrait irréalisable un système de contrôle permettant d'interdire sans risque les armes atomiques: c'est chose faite aujourd'hui, et l'on ne peut plus recenser les stocks d'armes nucléaires ni les soumettre à un contrôle international.

2. Quoi qu'il en soit, la position des grandes puissances s'est rapprochée sur d'importantes questions de principe: l'Union soviétique ne réclame plus l'interdiction préalable inconditionnelle des armes nucléaires, mais reconnaît que les mesures à prendre dans ce domaine doivent être liées à la réduction des armements de type classique. En outre, l'opposition n'est plus aussi vive entre les grandes puissances sur le niveau des forces armées. Quant à l'inspection et au contrôle effectifs, question cruciale, un progrès a déjà été réalisé: tout le monde est d'accord pour penser que l'organisation internationale de contrôle doit avoir des représentants en place avant que le désarmement ne commence et que

ses fonctionnaires doivent séjourner sur le territoire des Etats intéressés pendant toute la durée d'un accord de désarmement. Dans ses dernières propositions (A/3366), l'Union soviétique semble avoir accepté le principe de l'inspection aérienne, bien qu'avec certaines réserves.

3. D'autre part, dans un esprit de réalisme, on paraît avoir renoncé à des propositions telles que l'interdiction inconditionnelle de la bombe, dont leurs auteurs savaient bien qu'elles étaient inacceptables, et dont le but était étranger au problème du désarmement. On reconnaît aussi de plus en plus clairement que le désarmement ne doit pas affaiblir la position défensive d'un pays: les gouvernements n'ont-ils pas pour devoir essentiel de s'assurer que les mesures de désarmement ne sont pas préjudiciables à la sécurité de leur nation?

4. La déclaration qu'a faite le représentant des Etats-Unis à la 821^{ème} séance était à la fois modérée, pratique et optimiste: bien qu'il s'agisse seulement d'un tableau d'ensemble, et d'une base de discussion, la délégation canadienne estime qu'elle constitue un pas en avant. Par contre, le représentant de l'Union soviétique a consacré une grande partie de l'exposé qu'il a fait à la même séance à attaquer la politique de certains gouvernements, en des termes qui font douter des intentions de son gouvernement. Dans la partie de son discours qui avait trait au désarmement, M. Kouznetsov s'est référé aux propositions faites par son gouvernement à une époque où l'écrasement des patriotes hongrois par l'Union soviétique accaparait l'attention de l'opinion publique. La délégation canadienne, pour sa part, est prête à examiner objectivement les dernières propositions soviétiques. Si l'attitude soviétique actuelle en matière d'inspection aérienne doit être accueillie favorablement, l'application particulière du système risque de soulever des difficultés, notamment en ce qu'elle implique que l'Allemagne restera divisée. De plus, on propose l'interdiction complète des armes nucléaires, tout en reconnaissant qu'il n'est pas techniquement possible d'imaginer un système de contrôle adéquat, ce qui semble étrange de la part d'une puissance qui met constamment en doute la bonne foi des puissances occidentales.

5. La déclaration qu'a faite le représentant du Royaume-Uni à la 822^{ème} séance, bien que constituant une réaffirmation des éléments du plan franco-britannique (DC/83, annexe 2), a ouvert la porte à un accord de désarmement partiel destiné à assurer le démarrage du programme général en la matière.

6. Le représentant de la Yougoslavie s'est prononcé de nouveau à la 823^{ème} séance en faveur de l'application des mesures initiales actuellement réalisables: ce point de vue a ses mérites. Si le désarmement ne peut être dissocié des autres problèmes politiques, les armements massifs sont en eux-mêmes la cause d'une tension internationale à laquelle un désarmement même partiel pourrait remédier, tout en augmentant les chances de nouveaux progrès dans la voie du désarmement.

7. Un groupe de puissances, au nombre desquelles figure le Canada, prépare actuellement un projet de résolution reposant sur l'idée que le désarmement ne saurait être imposé, même par une majorité massive, et se bornant par conséquent à prévoir la poursuite des négociations au sein des organes compétents des Nations Unies. Toutes les propositions faites depuis la dixième session de l'Assemblée générale seraient prises en considération, et le Sous-Comité ferait rapport à la Commission du désarmement, qui en référerait éventuellement à l'Assemblée générale. L'adoption unanime de ce texte constituerait la meilleure base possible pour continuer des efforts qui s'avèrent de plus en plus urgents.

8. En ce qui concerne les radiations atomiques et les conséquences des explosions nucléaires expérimentales, le Ministre des affaires étrangères de Norvège avait suggéré, à la 598^{ème} séance plénière de l'Assemblée générale, l'établissement d'un système d'enregistrement des explosions par l'Organisation des Nations Unies. Le représentant du Japon est revenu sur ce point à la Première Commission (823^{ème} séance), cependant que la délégation du Royaume-Uni a suggéré que le Sous-Comité de la Commission du désarmement étudie les possibilités de conclure un accord sur la limitation de ces explosions expérimentales (822^{ème} séance, par. 17). Enfin, l'Union soviétique propose l'interdiction des essais d'armes atomiques et d'armes à l'hydrogène (A/3366).

9. Comme la délégation canadienne l'a déjà indiqué dans la déclaration qu'elle a faite le 5 décembre 1956 (609^{ème} séance plénière), une interdiction immédiate ne serait peut-être pas réaliste, mais les données scientifiques justifient un examen attentif par l'Organisation des Nations Unies de l'ensemble de la question des essais d'armes nucléaires. Le Comité scientifique pour l'étude des radiations ionisantes, créé par les Nations Unies, doit pouvoir présenter les conclusions objectives susceptibles d'éviter une décision périlleuse. Il faut en premier lieu rassembler des données solides sur les effets de ces explosions expérimentales, et ensuite permettre aux Etats de satisfaire les exigences de la défense nationale dans un monde en proie à la division.

10. La délégation du Canada a, dans la déclaration qu'elle a faite à la 609^{ème} séance plénière, exprimé l'espoir qu'on pourrait s'entendre pour limiter la radioactivité produite pendant une période donnée, et le futur projet de résolution qu'elle a déjà mentionné contiendra une recommandation, adressée à la Commission du désarmement et à son Sous-Comité, à l'effet d'examiner sans tarder le problème de la cessation des explosions nucléaires expérimentales ou de leur limitation.

11. Toutefois, un autre projet de résolution, celui que présentent le Japon, la Norvège et le Canada (A/C.1/L.162), se borne à traiter de l'établissement d'un système d'enregistrement préalable des explosions expérimentales. En effet, une proposition même modeste permettrait de sortir de l'impasse. Le Secrétaire général et le Comité scientifique pour l'étude des radiations ionisantes devraient prêter leur concours aux Etats intéressés pour assurer le fonctionnement du système.

12. La délégation canadienne espère que tous les projets soumis à la Première Commission seront renvoyés, pour une décision rapide, à la Commission du désarmement. Il n'est pas besoin de souligner la gravité du problème: les armes créées par l'homme sont si redoutables que, s'il ne s'en assure pas le contrôle, il risque de périr.

13. M. TANS (Pays-Bas) constate que l'échec des efforts tentés dans le domaine du désarmement a révélé ce qu'avait de fallacieux ce qu'on a appelé "l'esprit de Genève": cette conclusion, déjà prévisible en décembre 1955, a été confirmée par la déclaration dépourvue de tout sens de conciliation et de coopération qui a marqué la première journée du présent débat.

14. Si le rapport du Sous-Comité à la Commission du désarmement (DC/83), présenté en mai 1956, contenait des propositions importantes, qui ont été l'objet d'un examen tout particulier de la part de la Commission, le Sous-Comité n'a pas eu l'occasion de se réunir de nouveau au moment opportun, comme l'y invitait la Commission.

15. Le fait est que l'Assemblée générale n'est pas en mesure de trouver des solutions concrètes: quelque regret qu'on en puisse avoir, un accord sur le désarmement, comme l'a constaté le représentant de la Belgique à la 822^{ème} séance, résultera non des mots mais des actes.

16. Or, c'est un fait que des progrès ont été accomplis au cours de ces dernières années, comme l'ont constaté l'Assemblée générale et la Commission du désarmement dans leurs résolutions du 16 décembre 1955 [résolution 914 (X)] et du 16 juillet 1956 [DC/97], respectivement. Le représentant du Royaume-Uni a d'ailleurs fourni des précisions sur ce point à la 822^{ème} séance.

17. En conséquence, il importe de persévérer afin qu'un premier progrès vienne renforcer la confiance mutuelle. En deuxième lieu, il ne faut pas s'attendre à des succès rapides ni faciles, encore que les nouvelles propositions des Etats-Unis soient si encourageantes qu'il faut souhaiter une prompte réunion du Sous-Comité, qui examinerait les propositions en instance.

18. Les plans présentés par M. Eisenhower et par M. Boulganine et relatifs à la prévention d'attaques par surprise contribueront à créer une atmosphère favorable: les programmes d'inspection aérienne réciproque et de création de postes de contrôle en des points stratégiques, ainsi que l'échange de plans militaires, diminueront la méfiance, d'où l'urgence de ces plans. D'autre part, l'expérience obtenue avec ce système de contrôle limité sera riche d'enseignements qui seront précieux lorsque le moment viendra d'établir un contrôle d'ensemble. Or, un système de contrôle est la clef d'un programme de désarmement, tant il est vrai que, comme l'a dit le représentant des Etats-Unis (821^{ème} séance), un mauvais accord est plus dangereux que l'absence de tout accord. Il en résulte qu'en dépit des apparences encourageantes, une réduction unilatérale des armements ne saurait contribuer effectivement au désarmement, tant qu'elle n'est pas soumise à un contrôle international efficace, dans le cadre d'un accord obligatoire.

19. A plus forte raison, dans le domaine nucléaire, l'arrêt de la production et la destruction des stocks seraient à l'heure actuelle non seulement inopérants, mais dangereux: un accord partiel doit être réalisé sur l'ensemble du problème du désarmement, avant qu'on ne puisse interdire ou même limiter les explosions nucléaires expérimentales — ceci malgré les dangers que constituent l'accroissement de la radio-activité dans le monde ainsi que la puissance destructrice toujours plus grande des armes nucléaires, qui résulte de la continuation des expériences.

20. Actuellement, le danger le plus immédiat résulte des explosions expérimentales elles-mêmes, qui donnent un avant-goût de la guerre nucléaire. Aussi, la délégation

tion des Pays-Bas espère que le système d'enregistrement envisagé par le Canada, le Japon et la Norvège dans leur projet de résolution (A/C.1/L.162) pourra constituer un premier pas sur une route difficile.

21. La délégation néerlandaise attache une importance extrême à ce qu'on se prémunisse contre la possibilité d'attaques par surprise. Elle est d'accord pour penser que la continuation des débats de la Commission du désarmement et de son Sous-Comité contribue à créer la confiance mutuelle. Elle considère en troisième lieu que tout progrès en matière de désarmement doit s'accompagner de solutions politiques, comme l'ont indiqué les représentants des Etats-Unis et du Royaume-Uni. Bien que le représentant de l'Union soviétique s'oppose à ce que les différents problèmes soient liés les uns aux autres, il est vrai que le désarmement seul ne peut suffire à assurer la paix et la sécurité, pour lesquelles la liquidation des problèmes politiques demeure indispensable.

22. Si la conscience du péril ne suffit pas à inspirer les grandes puissances dans leurs efforts, qu'elles songent à ce que serait un monde libéré du fardeau des armements.

23. M. WALDHEIM (Autriche) estime qu'un accord entre les grandes puissances simplifierait grandement le problème.

24. L'Autriche, pour sa part, est le seul pays à avoir accepté par traité des limitations de ses armements telles qu'elles correspondent au plafond envisagé, à la dernière étape du programme de désarmement, tant dans les propositions des puissances occidentales que dans celles de l'Union soviétique. En vertu de l'article 13 du Traité d'Etat du 15 mai 1955, l'Autriche a renoncé à toute une série d'armements, notamment aux armes de destruction massive. L'Autriche serait prête à accepter un système de contrôle établi par l'Organisation des Nations Unies dans un programme de désarmement, à condition qu'il s'applique également à d'autres Etats.

25. Venant des grandes puissances, un accord, même fragmentaire, tel que des limites imposées à la course aux armements et des mesures de contrôle partiel, aurait un effet moral considérable. L'Organisation des Nations Unies devrait donc prendre le plus tôt possible des mesures concrètes dans ce sens.

26. Pour la première fois depuis 10 ans, les points de vue des grandes puissances se sont rapprochés. Comme toutefois leur accord ne porte que sur les objectifs à atteindre et non sur les méthodes à employer, le succès ne peut être obtenu que graduellement. L'Autriche estime que les essais d'armes de destruction massive doivent être complètement interdits. Cette mesure figure d'ailleurs aussi bien dans le plan présenté par l'URSS le 17 novembre 1956 (A/3366) que dans les propositions présentées le 14 janvier 1957 par les Etats-Unis d'Amérique (A/C.1/783). Etant donné les possibilités de l'énergie atomique, son utilisation exclusive à des fins pacifiques doit être assurée dès que possible, conformément à l'intention déclarée des grandes puissances.

27. Petit pays neutre, l'Autriche en appelle à tous les Etats, et particulièrement aux puissances directement intéressées, pour qu'ils servent la cause de la paix conformément aux aspirations des peuples.

28. M. ENTEZAM (Iran) constate que les petites puissances, qui sont les plus exposées, n'ont pas de rôle décisif à jouer pour le moment.

29. En dépit du ton de certains discours, un progrès certain a été réalisé en 1956, comme vient de l'indiquer le représentant du Canada. Par malheur, les événements d'octobre sont intervenus. Après la présente session, le Sous-Comité de la Commission du désarmement devra se réunir sans tarder afin d'élaborer un plan précisant le rôle d'un organe de contrôle.

30. En ce qui concerne les explosions nucléaires expérimentales, si des motifs de sécurité empêchent de les interdire, il convient de les annoncer, de les limiter et de les contrôler, conformément aux vues exprimées par le représentant du Japon à la 823ème séance. De fait, les dangers des expériences nucléaires ont dépassé les prévisions des experts. Or, l'Iran a pour voisin un Etat qui procède à des expériences sur son propre territoire. La délégation iranienne s'intéresse donc particulièrement à cette question, et considère qu'il faut pour le moins rendre publics la date et le lieu des expériences et prendre des mesures pour la sauvegarde des populations. La suggestion faite par la délégation des Etats-Unis (821ème séance) ne va pas assez loin dans ce sens.

31. La délégation iranienne avait pensé que les suggestions contenues dans la déclaration du représentant du Japon (823ème séance) pourraient servir à rapprocher les vues des Etats-Unis d'Amérique et celles de l'Union soviétique; aussi, elle ne peut que se féliciter de la présentation du projet de résolution du Canada, du Japon et de la Norvège (A/C.1/L.162).

32. La composition de la Commission du désarmement ne répond plus aux exigences actuelles. A peine les membres non permanents sont-ils familiarisés avec les questions hautement techniques dont traite la commission qu'ils quittent cet organe, par suite de l'expiration du mandat de leur pays au Conseil de sécurité. Toutefois, la délégation iranienne ne présente pas de proposition à ce sujet cette année, étant donné la date tardive à laquelle va se terminer la présente session.

33. Le projet de résolution de l'URSS (A/C.1/L.161) propose, au paragraphe 3 de son dispositif, la convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée sur les questions du désarmement. Or, si la réunion d'une conférence générale du désarmement peut être envisagée dans l'avenir, il faudra au préalable passer par les stades intermédiaires d'un accord au sein du Sous-Comité, d'un examen de la question par la Commission du désarmement ou un organe plus représentatif, de la réunion d'une sorte de commission préparatoire, qui rédigerait un projet de convention internationale.

34. Dans l'impossibilité d'élaborer une solution du problème en quelques jours, les grandes puissances devraient au moins s'entendre sur un texte préliminaire commun, constituant un plan de travail pour le Sous-Comité.

35. M. WINIEWICZ (Pologne) constate que si l'abondance des documents émanant du Sous-Comité témoigne des efforts accomplis, ceux-ci n'ont pas abouti jusqu'alors à un accord international. Dans le débat actuel, ce qui compte n'est pas la polémique, mais les résultats pratiques. Car le monde attend des Nations Unies plutôt des décisions précises qu'une discussion passionnée. Dans cet esprit, il conviendrait de partir des points d'accord pour ensuite s'efforcer d'éliminer les difficultés qui subsistent.

36. On est unanime à penser que le désarmement doit s'opérer par étapes. De même, depuis mars 1955, les différentes délégations estiment qu'à la première étape

les forces armées et les budgets militaires devraient être maintenus au niveau existant au moment de la réalisation de l'accord (documents franco-britanniques et soviétiques ainsi que document de travail des États-Unis du 3 avril 1956 [DC/83, annexe 6], où l'on s'achemine vers une procédure semblable).

37. En ce qui concerne la réduction des forces armées, l'Union soviétique, dans ses propositions du 17 novembre 1956 (A/3366), a accepté les chiffres avancés par les États-Unis pour la première étape. Pour la République populaire de Chine, en particulier, l'Union soviétique et les États-Unis ont suggéré les mêmes effectifs. On voit à ce propos combien serait utile la participation au débat sur le désarmement de cette grande puissance, ainsi que l'ont dit le représentant de la Yougoslavie (823ème séance) et le représentant de la Suède (824ème séance). Pour la deuxième étape, l'Union soviétique a accepté les chiffres suggérés par les puissances occidentales le 11 juin 1954 (DC/53, annexe 9). Enfin, toutes les propositions faites durant 1956 prévoient des réductions pour la production des armements et les budgets militaires. Par contre, l'Union soviétique suggère que des délais soient prévus pour passer d'une étape à l'autre, tandis que les puissances occidentales conditionnent ce passage au degré d'achèvement de l'étape précédente et à l'efficacité de l'organe de contrôle. La contradiction est plus apparente que réelle, car le début d'une nouvelle étape suppose la fin de la précédente, ce qui ne veut pas dire qu'il ne faille pas prévoir des délais afin d'éviter des retards ou le refus de procéder à des mesures ultérieures.

38. L'expérience de la Pologne, qui en moins d'un an a réduit ses forces armées de 97.000 hommes, confirme que le délai de deux ans suggéré par l'Union soviétique est parfaitement acceptable. D'autre part, le passage d'une étape à l'autre ne doit pas être subordonné à des conditions de contrôle trop complexes, puisque le caractère international de l'organisme de contrôle donnera toutes garanties.

39. Il y a plus grave. Les États-Unis se sont bornés, dans leurs propositions du 3 avril 1956 (DC/83, annexe 6), à envisager la première étape du désarmement, indiquant qu'un progrès devrait être simultanément réalisé en matière de différends internationaux: ce point de vue est injustifiable. En effet, certains progrès ont été accomplis ces dernières années dans le domaine de la Corée, de l'Indochine, de l'Autriche, de la Tunisie et du Maroc. Un traité de paix a été conclu entre l'Union soviétique et le Japon. Des contacts ont été repris entre les quatre Grands, l'Est et l'Ouest ont développé leurs relations culturelles et économiques, cependant qu'un certain nombre d'États normalisaient leurs relations sur la base de la souveraineté, de l'égalité et de la non-intervention. Or, cette détente n'a pas hâté l'heure d'un accord international, même en matière de désarmement partiel. Sans doute, des pays socialistes ont réduit leurs forces armées, mais d'autres États ont continué la course aux armements et les États-Unis n'ont pas réduit leurs dépenses militaires.

40. Des problèmes internationaux de tout ordre existent entre États politiquement et économiquement différents: mais combien plus aisée serait leur solution sans les programmes d'armements intensifs et l'existence de bases militaires étrangères sur le territoire de nombreux États. Le problème du canal de Suez se serait présenté tout différemment sans l'existence de bases militaires et d'armées puissantes incitant certains à résoudre un différend international par l'emploi de la force.

41. Dans ces conditions, la réduction des armements ne doit pas être soumise à des conditions préalables comme l'envisagent les propositions des États-Unis d'avril 1956. Tout au contraire, le progrès dans le domaine du désarmement facilitera la solution des autres problèmes. Aussi bien, la formule de la Société des Nations, "sécurité d'abord, désarmement ensuite", a fait faillite et conduit à la deuxième guerre mondiale. Ainsi le rapport des deux problèmes n'est pas celui qu'envisagent les États-Unis: le désarmement fortifiera la confiance et le principe de coexistence pacifique, tandis que la course aux armements ne ferait qu'aggraver la situation internationale. Il faut donc espérer que la dernière déclaration de la délégation des États-Unis (821ème séance), selon laquelle l'un des objectifs du programme de désarmement est de faciliter le règlement des problèmes politiques, représente l'amorce d'une évolution.

42. Un autre point sur lequel l'accord s'est déjà fait en 1956 consiste en l'utilisation des économies réalisées sur les armements pour le progrès économique et l'aide aux pays insuffisamment développés. Les armements sont un lourd fardeau pour les petites nations et les pays dont le revenu national est peu élevé. En Pologne, pays fidèle au socialisme, aucun groupe ne saurait profiter de la course aux armements, et, bien que le budget de la défense ait déjà été réduit, une amélioration de la situation internationale devrait permettre un nouvel allègement du fardeau.

43. Au sujet des armes de destruction massive, l'accord ne s'est pas fait entre les différentes propositions qui figurent dans le rapport du Sous-Comité de la Commission du désarmement et qui ont été faites depuis: elles vont de la limitation des essais à l'interdiction totale des armes de destruction massive. Toutefois, tout le monde est d'accord sur la nécessité de prendre un départ. C'est ainsi que la déclaration de la délégation des États-Unis (821ème séance) selon laquelle il faut réduire pour l'avenir la menace de l'arme nucléaire et se prémunir contre la possibilité d'une attaque par surprise de grande envergure devrait logiquement amener un accord à brève échéance sur un programme complet et détaillé de désarmement.

44. Les armes de destruction massive sont telles que, en dehors de toute question quantitative, leur existence même menace la paix et l'humanité: la délégation de la Pologne se prononce donc en faveur de la proposition soviétique d'une élimination rapide et complète des armes nucléaires et de l'interdiction de leur emploi (A/3366). Par contre, les propositions des puissances occidentales ne sont pas satisfaisantes. Pourtant, une guerre atomique ne sauverait pas plus la civilisation occidentale que le socialisme.

45. Dans le domaine du contrôle, le principe que désarmement et contrôle sont inséparables est admis dans une certaine mesure. Toutefois, des États membres du Traité de Varsovie ont récemment réduit leurs forces armées de plus de 2 millions d'hommes, ce qui constitue une contribution, digne d'être imitée, à la cause du désarmement, en dehors d'un accord formel.

46. Pour l'inspection, l'accord existe sur de nombreux points, par exemple la présence d'inspecteurs ayant accès aux installations à contrôler. Pour l'inspection aérienne, matière à controverse, il faut se souvenir que le contrôle doit être lié à un programme de désarmement déterminé, et qu'il ne saurait exister qu'en fonction de celui-ci. Toutefois, dans ses propositions du 17 novembre 1956, l'Union soviétique accepte l'idée d'un

contrôle aérien dans une zone de 800 kilomètres à l'est et à l'ouest de la ligne qui sépare les principales forces armées des pays membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord (OTAN) et des pays signataires du Traité de Varsovie : dans le doute sur l'opportunité de donner à l'inspection aérienne une portée générale, il convient de l'appliquer dans une zone limitée, avec l'accord des Etats intéressés.

47. Le problème de la remilitarisation rapide de l'Allemagne occidentale est vital pour la Pologne, qui n'a pas appris sans émotion la nomination du général nazi Hans Speidel à un commandement de l'OTAN. D'autre part, l'Allemagne occidentale reçoit des armes de destruction massive, ce qui l'encourage dans ses idées de revanche et de conquête à l'est de l'Europe.

48. La délégation de la Pologne est opposée à la remilitarisation de l'Allemagne occidentale et se prononce, dans le cadre d'un programme d'ensemble, ou comme première mesure, en faveur de la création en Europe d'une zone de limitation des armements comprenant notamment l'ensemble de l'Allemagne. Dans cette zone, le système d'inspection qui figure dans les plans proposés par M. Boulganine et par le président Eisenhower devrait s'appliquer à l'arrêt immédiat des armements, à la suppression des armes de destruction massive, à l'élimination progressive des bases militaires étrangères, au retrait progressif des unités étrangères et à d'autres mesures de limitation des armements. Ce plan, qui constituerait un précédent important, pourrait comporter un traité de non-agression entre les pays membres du Traité de Varsovie et les pays membres de l'OTAN, base éventuelle d'un système européen de sécurité permettant la suppression des "blocs", objectif ultime, comme le prévoit le Traité de Varsovie lui-même. La réduction quantitative des armements ne suffit pas : elle doit être suivie par l'élimination des bases militaires et des blocs agressifs. De ce point de vue, les zones particulièrement sensibles requièrent un traitement spécial dans le cadre d'un programme général de désarmement.

49. En ce qui concerne les propositions des Etats-Unis (A/C.1/783), elles sont rédigées en termes très généraux. On peut se demander, par exemple, quand l'accord sur l'utilisation pacifique de la production future de matières fissiles interviendra, et à quelles conditions il sera soumis. D'autre part, cette clause équivaut-elle à la mise hors la loi de la production d'armes nucléaires ? Dans l'affirmative, il y aurait lieu de se réjouir. Mais alors, pourquoi remettre à une étape ultérieure l'interdiction des essais ? Si les deux interdictions ne sont pas simultanées, c'est celle des essais qui doit être promulguée la première. En réalité, l'interdiction des essais ne devrait pas souffrir de discussion, puisque le problème du contrôle est tranché automatiquement par la détection scientifique.

50. Il est vrai que cette interdiction ne saurait à elle seule abaisser le niveau des armements, mais un succès partiel faciliterait des mesures plus ambitieuses. La proposition soviétique d'interdiction des essais permettrait donc de prendre des mesures concrètes, comme le représentant du Japon l'a demandé à la 823ème séance, et contribuerait à empêcher la course aux armements nucléaires de se précipiter.

51. En somme, l'Organisation des Nations Unies devrait adopter, dans l'ensemble, le programme suivant.

52. Premièrement, définir les problèmes sur lesquels un accord existe et les énumérer. Ainsi verrait-on apparaître les décisions qui sont possibles actuellement, et l'on examinerait la question de savoir si elles peuvent

constituer le premier pas vers un accord général. Dans l'avenir, les discussions porteraient sur les différences de vues qui subsistent.

53. Deuxièmement, transmettre les comptes rendus des débats de l'Assemblée générale à la Commission du désarmement et à son Sous-Comité en leur recommandant de se hâter dans leurs travaux, qui doivent être fondés sur les vues exprimées à la onzième session.

54. Troisièmement, envisager l'opportunité de faire participer un plus grand nombre d'Etats aux activités de la Commission du désarmement et de son Sous-Comité.

55. Quatrièmement, examiner la question de savoir s'il ne conviendrait pas de convoquer une session extraordinaire de l'Assemblée générale, à laquelle la Commission du désarmement soumettrait des propositions concrètes.

56. La Pologne millénaire s'efforce aujourd'hui de créer un avenir meilleur pour son peuple et par là même de favoriser la coexistence pacifique — mais combien plus aisée serait cette tâche sans le fardeau des armements et sans la tension internationale. Après la Conférence des chefs de gouvernement des quatre puissances, tenue à Genève en juillet 1955, le climat international était devenu meilleur : aujourd'hui, où la tension s'est de nouveau accrue, des initiatives nouvelles doivent être prises pour mettre fin à la politique des armements et des alliances et afin d'assurer le règlement des différends internationaux par la seule négociation. Tels sont les buts que permettrait d'atteindre la réalisation d'un programme de désarmement constructif.

57. M. SHAHA (Népal), faisant observer que sa délégation participe pour la première fois aux débats sur le désarmement, déclare qu'il a écouté avec beaucoup d'attention les divers orateurs, et spécialement les membres de la Commission du désarmement. Il est clair que dans le présent débat les petites puissances ne peuvent jouer qu'un rôle limité, et que ce sont les grandes puissances qui assument la responsabilité principale en la matière.

58. Le Népal n'a jamais entrepris une guerre d'agression. Néanmoins, au cours du XXème siècle, il a été engagé dans deux conflits mondiaux, et de ce fait il est conscient que son destin est lié à celui de l'humanité. Les pertes et les souffrances subies par le Népal au cours de ces conflits lui font désirer ardemment une paix durable. C'est pourquoi il s'adresse aux grandes puissances à cet effet.

59. Un certain nombre de représentants ont manifesté leur déception à l'égard du peu de résultat obtenu par la Commission du désarmement. Il est évident que depuis un an les relations entre l'URSS et les puissances occidentales n'ont pas facilité les progrès dans ce domaine. Cependant, on ne peut passer sous silence certains signes encourageants. Tout d'abord, il semble qu'un certain accord existe actuellement sur le niveau auquel les forces armées des grandes puissances devront être réduites au cours d'une première phase de désarmement. De plus, tout le monde reconnaît qu'un des buts du désarmement nucléaire consiste à protéger la santé des générations présentes et futures contre les effets nocifs des radiations atomiques. On admet également que l'utilisation pacifique de l'énergie atomique augmenterait considérablement le bien-être général de l'humanité.

60. Le danger des radiations atomiques est connu de tous. Le Congrès international des génétistes, réuni à

Copenhague en automne 1956, a déclaré que le dommage causé par les radiations sur les éléments héréditaires était réel, et qu'il fallait en tenir compte dans les utilisations pacifiques comme dans les emplois militaires de l'énergie atomique. Les expériences récentes faites à l'Université du Colorado montrent que les cellules du corps humain sont plus vulnérables aux radiations qu'on ne l'avait cru auparavant. Il faut espérer que les grandes puissances pourront se mettre rapidement d'accord sur un programme d'utilisation et de contrôle des matières fissiles.

61. Il semble aussi que les divergences d'opinion en ce qui concerne l'élaboration d'un système de contrôle international efficace se soient atténuées. La suggestion du président Eisenhower de procéder à des inspections aériennes a été partiellement acceptée par l'URSS, tandis que la proposition de M. Boulganine d'établir des postes de contrôle au sol a été partiellement acceptée par les puissances occidentales. On peut donc espérer que la combinaison de ces deux systèmes permettrait de réduire le danger des attaques par surprise. Néanmoins, un contrôle international efficace ne pourra avoir lieu que par l'entremise d'un organisme ayant accès à la fabrication des armes et des produits nucléaires. A cet égard, le plan franco-britannique du 19 mars 1956 (DC/83, annexe 2) devrait être soigneusement étudié par la Commission du désarmement. Il va de soi qu'un plan général de désarmement serait préférable à tout accord partiel. Cependant, s'il est impossible, dans les circonstances actuelles, de se mettre d'accord sur un plan général, il convient de rechercher les possibilités d'aboutir à un accord partiel accompagné d'un système de contrôle adéquat. Ce système ne peut être efficace que s'il tient compte de l'existence des engins autopropulsés intercontinentaux. Les propositions faites par les Etats-Unis le 14 janvier 1956 (A/C.1/783) traitent de cette question et devraient être examinées attentivement. La Commission du désarmement devrait étudier la possibilité de contrôler toutes les armes de destruction massive, telles que les armes nucléaires, les engins guidés, les fusées interplanétaires, les sous-marins à long rayon d'action, etc.

62. En résumé, la Commission du désarmement devrait examiner immédiatement les points suivants: 1) réduction des forces armées, des armements de type classique, ainsi que limitation et interdiction des armes nucléaires; 2) utilisation pacifique de la production des matières fissiles, sous contrôle international — cette mesure pourra ultérieurement conduire à la réduction des stocks existant de matières fissiles; 3) établissement d'un système de contrôle tendant à prévenir toute attaque par surprise; 4) examen immédiat des problèmes nouveaux créés par les armes offensives modernes et les projectiles interplanétaires.

63. Il ne faudrait pas faire dépendre la solution du problème du désarmement de la solution d'autres problèmes politiques. Il est évident que tout progrès dans un domaine facilitera la solution des autres problèmes. Il faut donc faire des efforts pour arrêter aussi vite que possible la course aux armements. Le Gouvernement du Népal espère vivement qu'à la lumière des discussions qui ont eu lieu à la présente session de l'Assemblée générale, un rapprochement entre l'URSS et les puissances occidentales pourra se dessiner.

64. En ce qui concerne le projet de résolution présenté par le Canada, le Japon et la Norvège (A/C.1/L.162), la délégation du Népal estime que toute mesure tendant à faciliter l'interdiction des essais d'armes nucléaires doit être accueillie favorablement. Ce projet

de résolution constitue donc un pas dans la bonne direction et mérite d'être appuyé.

65. M. KISSELEV (République socialiste soviétique de Biélorussie) fait observer que le problème du désarmement est intimement lié à la solution de tous les autres problèmes politiques importants. Il est compréhensible que beaucoup de représentants se soient montrés inquiets de la course aux armements, de l'augmentation des dépenses militaires et de l'accroissement de la menace d'une nouvelle guerre. Le peuple de Biélorussie, qui, deux fois au cours d'une même génération, a été victime de l'agression, est particulièrement désireux d'aboutir à une solution rapide du problème, d'autant plus que l'apparition d'armes d'une puissance de destruction incroyable ajoute encore un élément d'inquiétude.

66. Il est clair que les grandes puissances assument une responsabilité particulière en la matière. L'absence de résultat jusqu'à présent est imputable aux Etats-Unis d'Amérique et aux Etats qui leur sont alliés — les puissances membres de l'OTAN — et qui s'efforcent de mettre obstacle à un accord. Cette attitude d'obstruction de la part des puissances occidentales est particulièrement évidente depuis que l'URSS, désireuse de sauver l'humanité d'un fléau nouveau, a présenté des propositions constructives, dans le but de rencontrer les positions occidentales à mi-chemin.

67. Il y a quelques années, les puissances occidentales s'opposaient à l'interdiction des armes atomiques, sous prétexte qu'elles constituaient pour elles une compensation à leur retard dans le domaine des armements de type classique. Elles proposèrent en conséquence au Sous-Comité de la Commission du désarmement, comme première mesure, une réduction des effectifs des forces armées des Etats-Unis, de l'URSS et de la Chine à 1.500.000 hommes, et de ceux de la France et du Royaume-Uni à 650.000 hommes. L'Union soviétique accepta ces chiffres par sa proposition du 10 mai 1955 (DC/71, annexe 15); aussitôt, les puissances occidentales abandonnèrent leurs propositions antérieures. En un autre domaine, tenant compte des grandes difficultés que présentait le problème de l'interdiction des armes atomiques, et en se référant à la déclaration du Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères du Royaume-Uni, M. Harold Macmillan, à la Conférence des Ministres des affaires étrangères des quatre grandes puissances, réunie à Genève en octobre 1955, l'URSS proposa le 27 mars 1956 (DC/83, annexe 5) de procéder à la réduction des forces armées et des armements de type classique, indépendamment de toutes mesures dans le domaine nucléaire. Les Etats-Unis proposèrent alors une augmentation des niveaux des forces armées, à savoir: Etats-Unis, URSS et Chine: 2.500.000 hommes; France et Royaume-Uni: 750.000 hommes. De plus, les puissances occidentales lièrent la solution de la question à celle d'autres problèmes politiques. Néanmoins, le 12 juillet 1956, l'URSS accepta ces chiffres, à titre de premier pas¹. Les puissances occidentales, une fois de plus, s'efforcèrent de faire échouer l'accord qui était alors possible, en rendant l'Union soviétique responsable de cet échec.

68. Il est clair que si les Etats-Unis d'Amérique ne veulent pas désarmer, c'est parce que la course aux armements permet aux fabricants d'armes de faire des bénéfices fantastiques. Selon des experts américains, la

¹ Voir Documents officiels de la Commission du désarmement, 57ème séance.

production de guerre des Etats-Unis représente actuellement le cinquième de la production industrielle totale; au Royaume-Uni, la production de guerre constitue environ le septième de l'ensemble de la production industrielle. Le Secrétaire d'Etat à la défense, M. Charles E. Wilson, a pu déclarer récemment devant une commission du Sénat des Etats-Unis qu'au cours de l'exercice financier 1956-1957 les Etats-Unis dépenseraient environ 100 millions de dollars par jour à des fins militaires. Dans le présent exercice financier, 40 milliards de dollars sont consacrés à la défense, tandis qu'au cours de l'exercice 1957-1958 plus de 43 milliards de dollars sont prévus pour les dépenses militaires sur un budget total d'environ 73 milliards 600 millions de dollars. Au surplus, les milliards consacrés au budget de la Commission de l'énergie atomique des Etats-Unis contribuent à la course aux armements atomiques et font courir un risque grave à l'humanité.

69. Les dernières propositions des Etats-Unis (A/C.1/783) envisagent une réduction des effectifs des forces armées, durant une première étape du plan de désarmement. Toutefois, les Etats-Unis passent sous silence la question d'une nouvelle réduction des effectifs au cours de la deuxième phase, et conditionnent des réductions supplémentaires à un règlement des grands problèmes politiques. De plus, les propositions ne prévoient pas l'interdiction complète des armes nucléaires et repoussent la question de l'interdiction des explosions nucléaires expérimentales et de la destruction des stocks existants d'armes nucléaires à un stade indéterminé; elles se bornent à prévoir une méthode de préavis et d'enregistrement des expériences nucléaires. Enfin, le programme d'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques n'a trait qu'à une faible part de l'énergie atomique, la partie la plus importante continuant à être employée pour la guerre. Il semble que les Etats-Unis, en présentant leurs propositions, tentent de détourner l'attention des véritables problèmes à résoudre.

70. Le représentant du Royaume-Uni, dans la déclaration qu'il a faite à la 822^{ème} séance, s'est efforcé de masquer le point de vue de l'URSS à l'égard du désarmement. Il n'a pas parlé, notamment, de l'interdiction de l'arme atomique et de l'arme à l'hydrogène que réclame l'Union soviétique. Rappelant le plan franco-britannique du 19 mars 1956, il n'a pas indiqué que ce plan renonçait à certaines propositions présentées antérieurement par les puissances occidentales, et rejetait en fin d'opération l'interdiction des armes nucléaires. Il faut ajouter que ce plan tend à légaliser le recours aux armes nucléaires puisqu'il permet leur usage dans certains cas. Il apparaît dès lors que ce projet poursuit les mêmes buts que celui des Etats-Unis, en repoussant toute solution à une date éloignée.

71. L'URSS a présenté un plan réaliste (A/3366) qui permettrait aisément de sortir de l'impasse. Ce plan prévoit: une réduction importante des forces armées des cinq grandes puissances; une réduction d'un tiers des forces armées de l'URSS, des Etats-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni et de la France qui sont stationnées en Allemagne; une réduction importante des forces armées des mêmes puissances qui sont stationnées sur le territoire des Etats membres de l'OTAN ou des Etats signataires du Traité de Varsovie; la suppression des bases militaires à l'étranger; la réduction, correspondante à toutes les autres mesures, des dépenses militaires; l'établissement d'un système de contrôle international rigoureux et efficace; et l'interdiction complète des armes nucléaires et thermonu-

cléaires, de même que l'interdiction immédiate des essais de ces armes. Il faut faire remarquer que l'URSS a déjà éliminé ses bases militaires à l'étranger, tandis que les Etats-Unis continuent à augmenter le réseau de leurs bases, ce qui constitue incontestablement une menace à la paix et à la sécurité internationales. Les dernières propositions de l'URSS méritent d'être étudiées comme il convient, et elles seront appuyées chaleureusement par la délégation de la RSS de Biélorussie.

72. Le représentant du Royaume-Uni a reconnu à la 822^{ème} séance que les explosions nucléaires expérimentales causaient des inquiétudes en ce qui concerne la santé de la population. Il a cité cependant des rapports du Medical Research Council (Royaume-Uni) et de la National Academy of Sciences (Etats-Unis d'Amérique), et en a dégagé des conclusions optimistes. Néanmoins, un nombre considérable de savants ont déclaré que les essais nucléaires constituaient un danger évident pour l'humanité. C'est ainsi que le professeur Frederick Soddy, éminent savant britannique, a pu déclarer que les essais nucléaires étaient loin d'être sans répercussion sur la santé. On ne peut oublier non plus l'appel du Parlement japonais, en février 1956, en faveur de l'interdiction de ces essais. La Federation of American Scientists a déclaré également qu'il était nécessaire de conclure un accord sur l'interdiction des expériences nucléaires, en tant que premier pas en vue d'aboutir à un désarmement contrôlé. Le professeur Hermann Muller a déclaré devant la National Academy of Sciences des Etats-Unis que les radiations résultant des expériences thermonucléaires pouvaient causer des dizaines de milliers de mutations nocives dans la prochaine génération. Le professeur Joseph Rotblat, de l'Université de Londres, arrive aux mêmes conclusions.

73. En résumé, un grand nombre de savants de pays occidentaux considèrent qu'il est indispensable de mettre fin aux essais nucléaires. Pour ces raisons, la délégation de la RSS de Biélorussie estime que le projet de résolution présenté par le Canada, le Japon et la Norvège (A/C.1/L.162) est insuffisant.

74. Les propositions de l'URSS, par contre, ouvrent la voie à la fin de la course aux armements, à l'élimination de la menace de la guerre atomique et thermonucléaire, et à la consolidation de la paix entre les hommes. La délégation de la RSS de Biélorussie appuie ces propositions, qui constituent une contribution importante à la cause de la paix. Elle appuie également le projet de résolution de l'URSS (A/C.1/L.161) tendant à ce que la Commission du désarmement et son Sous-Comité examinent toutes les propositions qui ont été faites sur la question, et prévoyant la convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale sur les questions du désarmement.

75. M. MOCH (France), ayant obtenu la parole pour répondre à un point particulier, fait observer que la répétition d'inexactitudes ne suffit pas à créer la vérité. En particulier, l'image tendancieuse et inexacte que le représentant de la RSS de Biélorussie a donnée du plan franco-britannique du 19 mars 1956 ne saurait cacher la réalité. M. Moch proteste donc au nom du Royaume-Uni et de la France contre l'analyse erronée de ce plan par le représentant de la Biélorussie, et réaffirme l'effort permanent de conciliation de ces deux délégations.

76. Certes, on pourrait être d'accord avec le représentant de la RSS de Biélorussie sur le fait que la présence de certaines bases militaires à l'étranger recèle la menace de redoutables massacres, et on pourrait

citer à ce sujet le nom d'un Etat européen absent des présents débats. On pourrait aussi rappeler à propos des rapports émanant de savants, que, pendant plusieurs années, de soi-disant savants ont accusé certains Etats d'avoir utilisé des mouches empoisonnées pour infester le territoire de pays étrangers — accusations

qui sont rapidement tombées dans l'oubli. Mais ce n'est pas avec de tels arguments que la délégation française se propose d'aborder le sujet. Elle estimait cependant nécessaire de ne pas laisser des accusations injustifiées sans réponse.

La séance est levée à 17 h. 45.